SECTION FITNESS MUSCULATION POISSY CEMR

REGLEMENT INTERIEUR

1. Horaires d'ouverture de la salle polyvalente

Un mode de fonctionnement est retenu : Accès libre

Il consiste à ouvrir la salle sans présence d'un responsable de créneaux afin de permettre aux adhérents de pratiquer leurs activités.
Cette ouverture est néanmoins soumise aux deux conditions suivantes :

- présence de 2 personnes minimum dans la salle,
- présence dans la salle par un membre désigné : la liste des membres est affichée dans la salle.

La salle polyvalente est ouverte tous les jours le matin de 7H00 à 8H30, le midi de 11H45 à 14H00 (sauf le vendredi fermée de 12H45 à 14H00) et le soir de 16H00 à 19H30.

- Les cours sont dispensés à heures fixes sans réservation (sauf spécifications contraires).
- Le conseiller sportif se réserve le droit de refuser tout adhérent prenant le cours en retard.
- Des modifications de planning peuvent intervenir de manière ponctuelle ou définitive.
- Les utilisateurs se rendent à la salle polyvalente en dehors de leurs heures de travail. Aucun accident survenant dans la salle polyvalente ne pourra donc revêtir le caractère d'accident du travail.

2. **Règlement et savoir vivre**

Il est rappelé que la section fitness/musculation est une association et qu'à ce titre, les adhérents sont tous responsables du bon fonctionnement de la section.
ACCES AUX COURS

- A chaque début de cours, l'adhérent prendra le soin de valider son accès sur les feuilles de présence.
- Les cours sont limités à 25 personnes, sauf les cours avec utilisation d'une barre qui sont limités à 20 personnes.

Pour cela, nous vous prions de respecter les règles suivantes :

- lors de l'inscription, la présentation du certificat médical est OBLIGATOIRE afin de disposer de l'assurance en cas d'accident,
- le règlement de la cotisation doit se faire avant fin janvier de l'année en cours,
- les adhérents doivent prendre soin du parc machines mis à leur disposition :
    - l'utilisation de la serviette est OBLIGATOIRE sur tous les appareils et sur les tapis de sol des cours collectifs,
    - chaque utilisateur doit se munir de chaussures de sport avec des semelles propres et une tenue sportive adéquate,
    - le nettoyage des machines après usage est fortement recommandé (des chiffons et du produit sont à disposition),
    - l'usage des poids et des poulies doit se faire avec soin : les adhérents ne doivent pas laisser tomber les poids sur le sol ou les poulies ce qui risque de les endommager,
    - les poids doivent être rangés après usage et les disques ne doivent pas rester sur les barres,
    - les vestiaires sont mis à disposition pour se changer. Il n'est pas possible de se changer dans les douches, d'y encombrer le passage, ou d'empêcher d'autres adhérents d'y accéder,
    - les adhérents sont priés de laisser les douches et les WC aussi propres qu'ils aimeraient les trouver à leur arrivée,
    - les casiers sont mis à disposition des adhérents lors des séances de sport. Il ne sera pas accepté que certains adhérents laissent leurs affaires dans les casiers. Les casiers seront régulièrement vidés.

SECTION FITNESS MUSCULATION POISSY CEMR

REGLEMENT INTERIEUR

Enfin, un « bonjour » et un « au revoir » sont toujours les bienvenus lorsque vous arrivez et vous quittez la salle.

3. Adhésion

- L'accès à la salle est strictement réservé aux personnes à jour de leur cotisation et ayant dument rempli le formulaire d'adhésion électronique.
- L'adhésion à la Section Fitness/musculation est réservée en priorité aux personnels PCA travaillant sur le site.
- Quelle que soit la durée de l'adhésion, le certificat médical ne sera valable que pour une durée maximale d'un an. Cependant, après tout problème ou intervention médicale l'utilisateur devra fournir un nouveau certificat médical avant la reprise des activités.
- Chaque utilisateur s'engage à respecter le présent règlement, à suivre les instructions et consignes de sécurité données par les conseillers sportifs en charge de la section Fitness/musculation.
- Aucun remboursement ne sera effectué en cours d'année pour convenances personnelles.

Les modalités d'inscriptions sont les suivantes :

- Fournir un certificat médical datant de moins de 3 mois.
- Le certificat médical doit spécifier la non contre-indication au fitness et à la musculation. Un certificat délivré pour un autre sport n'est pas valable.
- Inscription sur le site Oxygène PSA section « Fitness - Musculation - salle du site de Poissy Pôle Tertiaire » et faire parvenir un chèque.
- L'inscription est valable du 1er janvier au 31 décembre.
- Il ne sera fait aucun prorata en cours d'année sur le règlement de la cotisation.
- L'adhérent ne peut réclamer aucun remboursement sauf en cas de mutation ou départ du site sur présentation des justificatifs.

4. Interlocuteurs

Catherine FERREY (455541), Jean-François PORTET (451438), et Ludovic JAUGEY (275132) sont vos interlocuteurs pour toute question concernant le fonctionnement des salles de sport.